

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 03.12.2019

Numéro de version 31

Révision: 03.12.2019

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/de la préparation et de la société/l'entreprise

- **1.1 Identificateur de produit**
- **Nom du produit:** GRIFFON UNI-100 FBX 125ML*30 L1
- **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Emploi de la substance / de la préparation** Colle
- **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
- **Producteur/fournisseur:**
Bison International
Dr.A.F.Philipsstraat 9
NL-4462 EW Goes
PO Box 160
NL-4460 AD Goes
tel. +31 88 3235700
fax. +31 88 3235800
e mail: sds@boltonadhesives.com

Bolton Swiss SA
Via Lisano 3
CH-6900 Massagno
Tel.: 091 960 45 90
email: sds@boltonadhesives.com
- **Service chargé des renseignements:** Bison QESH
- **1.4 Numéro d'appel d'urgence:**
Centre Suisse d'Information Toxicologique: tél. 145 (24h); de l'étranger: +41 44 251 51 51

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- **2.1 Classification de la substance ou du mélange**
- **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**
-  GHS02 flamme
Flam. Liq. 2 H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
-  GHS08 danger pour la santé
Carc. 2 H351 Susceptible de provoquer le cancer.
-  GHS05 corrosion
Eye Dam. 1 H318 Provoque de graves lésions des yeux.
-  GHS07

(suite page 2)

CH-FR

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 03.12.2019

Numéro de version 31

Révision: 03.12.2019

Nom du produit: GRIFFON UNI-100 FBX 125ML*30 L1

(suite de la page 1)

Skin Irrit. 2 H315 Provoque une irritation cutanée.
STOT SE 3 H335 Peut irriter les voies respiratoires.

· 2.2 Éléments d'étiquetage

· Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

· Pictogrammes de danger



GHS02 GHS05 GHS07 GHS08

· Mention d'avertissement Danger

· Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

tétrahydrofurane
cyclohexanone

· Mentions de danger

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H318 Provoque de graves lésions des yeux.
H351 Susceptible de provoquer le cancer.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.

· Conseils de prudence

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102 Tenir hors de portée des enfants.
P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P261 Éviter de respirer les vapeurs.
P280 Porter un équipement de protection des yeux / un équipement de protection du visage.
P281 Utiliser l'équipement de protection individuel requis.
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
P370+P378 En cas d'incendie: utiliser pour l'extinction: Brouillard d'eau, Mousse résistant à l'alcool, Poudre d'extinction, Dioxyde de carbone.
P403+P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation nationale.

· Etiquetage de paquets dont le contenu n'excède pas 125 ml

· Pictogrammes de danger



GHS02 GHS05 GHS07 GHS08

(suite page 3)

CH-FR

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 03.12.2019

Numéro de version 31

Révision: 03.12.2019

Nom du produit: GRIFFON UNI-100 FBX 125ML*30 L1

(suite de la page 2)

· **Mention d'avertissement** Danger

· **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**

tétrahydrofurane

cyclohexanone

· **Mentions de danger**

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H351 Susceptible de provoquer le cancer.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

· **Conseils de prudence**

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P261 Éviter de respirer les vapeurs.

P280 Porter un équipement de protection des yeux / un équipement de protection du visage.

P281 Utiliser l'équipement de protection individuel requis.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation nationale.

· **2.3 Autres dangers**

· **Résultats des évaluations PBT et vPvB**

· **PBT:** Non applicable.

· **vPvB:** Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

· **3.2 Mélanges**

· **Description:**

Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

Colle

· **Composants dangereux:**

CAS: 109-99-9 EINECS: 203-726-8 Numéro index: 603-025-00-0 Reg.nr.: 01-2119444314-46	tétrahydrofurane ⚠ Flam. Liq. 2, H225; ⚠ Carc. 2, H351; ⚠ Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H335	50-100%
CAS: 108-94-1 EINECS: 203-631-1 Numéro index: 606-010-00-7 Reg.nr.: 01-2119453616-35	cyclohexanone ⚠ Flam. Liq. 3, H226; ⚠ Eye Dam. 1, H318; ⚠ Acute Tox. 4, H302; Acute Tox. 4, H312; Acute Tox. 4, H332; Skin Irrit. 2, H315	10-25%
CAS: 78-93-3 EINECS: 201-159-0 Numéro index: 606-002-00-3 Reg.nr.: 01-2119457290-43	butanone ⚠ Flam. Liq. 2, H225; ⚠ Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H336	2,5-10%

(suite page 4)

CH-FR

**Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 – RS 813.11**

Date d'impression : 03.12.2019

Numéro de version 31

Révision: 03.12.2019

Nom du produit: GRIFFON UNI-100 FBX 125ML*30 L1

(suite de la page 3)

· Indications complémentaires:

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours**· 4.1 Description des premiers secours****· Remarques générales:** Aucune mesure particulière n'est requise.**· Après inhalation:**

Envoyer immédiatement chercher un médecin.

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

· Après contact avec la peau: Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.**· Après contact avec les yeux:**

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.

· Après ingestion: Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau.**· 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**· 5.1 Moyens d'extinction****· Moyens d'extinction:**

Brouillard d'eau

Mousse résistant à l'alcool

Poudre d'extinction

Dioxyde de carbone

· Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité: Jet d'eau à grand débit**· 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 5.3 Conseils aux pompiers**· Equipement spécial de sécurité:** Aucune mesure particulière n'est requise.**· Autres indications**

Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.

Récupérer à part l'eau d'extinction contaminée. Ne pas l'évacuer dans les canalisations.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**· 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

· 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

· 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Mettre dans des conteneurs spéciaux de récupération ou d'élimination.

(suite page 5)

CH-FR

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 03.12.2019

Numéro de version 31

Révision: 03.12.2019

Nom du produit: GRIFFON UNI-100 FBX 125ML*30 L1

(suite de la page 4)

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Utiliser un neutralisant.

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

Assurer une aération suffisante.

· 6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

· 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Veiller à une bonne aération du local, même au niveau du sol (les vapeurs sont plus lourdes que l'air).

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Ouvrir et manipuler les récipients avec précaution.

Eviter la formation d'aérosols.

· Préventions des incendies et des explosions:

Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.

Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.

Tenir des appareils de protection respiratoire prêts.

· 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

· Stockage:

· **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:** Stocker dans un endroit frais.

· **Indications concernant le stockage commun:** Pas nécessaire.

· **Autres indications sur les conditions de stockage:**

Tenir les emballages hermétiquement fermés.

Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.

· **Classe de stockage:** 3

· **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:**

Sans autre indication, voir point 7.

· 8.1 Paramètres de contrôle

· **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**

109-99-9 tétrahydrofurane

VME (Suisse)	Valeur momentané: 300 mg/m ³ , 100 ppm Valeur à long terme: 150 mg/m ³ , 50 ppm H B SSc;
--------------	--

108-94-1 cyclohexanone

VME (Suisse)	Valeur momentané: 200 mg/m ³ , 50 ppm Valeur à long terme: 100 mg/m ³ , 25 ppm H B SSc;
--------------	---

(suite page 6)

CH-FR

**Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 – RS 813.11**

Date d'impression : 03.12.2019

Numéro de version 31

Révision: 03.12.2019

Nom du produit: GRIFFON UNI-100 FBX 125ML*30 L1

(suite de la page 5)

78-93-3 butanone

VME (Suisse)	Valeur momentanée: 590 mg/m ³ , 200 ppm Valeur à long terme: 590 mg/m ³ , 200 ppm H B SSc;
--------------	--

· DNEL**78-93-3 butanone**

Oral	Consommateur, hirondelle, long terme	31 mg/kg bw/day
Dermique	Consommateur, dermal(e), long terme	412 mg/kg bw/day
Inhalatoire	Consommateur, par inhalation, long terme	106 mg/m ³

· PNEC**78-93-3 butanone**

Eau douce	55,8 mg/l
Eau de mer	55,8 mg/l
Sol	22,5 mg/kg

· Composants présentant des valeurs limites biologiques:**109-99-9 tétrahydrofurane**

BAT (Suisse)	2 mg/l Substrat d'examen: Urine Moment du prélèvement: fin de l'exposition, de la période de travail Paramètre biologique: Tetrahydrofuran
--------------	---

108-94-1 cyclohexanone

BAT (Suisse)	100 mg/l Substrat d'examen: Urine Moment du prélèvement: fin de l'exposition, de la période de travail, exposition de longue durée: après plusieurs périodes de travail Paramètre biologique: Gesamt-1,2-Cyclohexandiol 12 mg/l Substrat d'examen: Urine Moment du prélèvement: fin de l'exposition, de la période de travail, exposition de longue durée: après plusieurs périodes de travail Paramètre biologique: Gesamt-Cyclohexanol
--------------	---

78-93-3 butanone

BAT (Suisse)	2 mg/l Substrat d'examen: Urine Moment du prélèvement: fin de l'exposition, de la période de travail Paramètre biologique: 2-Butanon (MEK)
--------------	---

· Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· 8.2 Contrôles de l'exposition**· Equipement de protection individuel:****· Mesures générales de protection et d'hygiène:**

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.
Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.
Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

(suite page 7)

CH-FR

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 03.12.2019

Numéro de version 31

Révision: 03.12.2019

Nom du produit: GRIFFON UNI-100 FBX 125ML*30 L1

(suite de la page 6)

Conserver à part les vêtements de protection.
Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.
Eviter tout contact avec la peau.
Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

Protection respiratoire:

Protection respiratoire recommandée.

En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Utiliser un appareil de protection respiratoire si la ventilation est insuffisante.

Filtre recommandé pour une utilisation momentanée: Filtre A**Protection des mains:**

Gants résistant aux solvants



Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

Matériau des gants

Butylcaoutchouc

Épaisseur du matériau recommandée: > 0,7 mm

Temps de pénétration du matériau des gants

Pour le mélange des produits chimiques mentionnés ci-dessous, le temps de pénétration doit être d'au moins 120 minutes (perméabilité selon la norme EN 374 section 3: taux 4).

Protection des yeux:

Lunettes de protection hermétiques

Lunettes de protection recommandées pour le transvasement.

Protection du corps:

Utiliser une tenue de protection.

Vêtement de protection résistant aux solvants

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**Indications générales****Aspect:****Forme:**

Liquide

Couleur:

Selon désignation produit

Odeur:

Caractéristique

Seuil olfactif:

Non déterminé.

valeur du pH:

Non déterminé.

(suite page 8)

CH-FR

**Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 – RS 813.11**

Date d'impression : 03.12.2019

Numéro de version 31

Révision: 03.12.2019

Nom du produit: GRIFFON UNI-100 FBX 125ML*30 L1

(suite de la page 7)

· Changement d'état Point de fusion/point de congélation: Non déterminé. Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	65,5 °C
· Point d'éclair	-21 °C
· Inflammabilité (solide, gaz):	Non applicable.
· Température d'inflammation:	230 °C
· Température de décomposition:	Non déterminé.
· Température d'auto-inflammabilité:	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
· Propriétés explosives:	Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former.
· Limites d'explosion: Inférieure: Supérieure:	1,3 Vol % 12 Vol %
· Pression de vapeur à 20 °C:	200 hPa
· Densité à 20 °C: · Densité relative · Densité de vapeur: · Taux d'évaporation:	1,023 g/cm³ Non déterminé. Non déterminé. Non déterminé.
· Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:	Pas ou peu miscible
· Coefficient de partage: n-octanol/eau:	Non déterminé.
· Viscosité: Dynamique à 20 °C: Cinématique:	1450 mPas Non déterminé.
· Teneur en solvants: Solvants organiques: Eau: VOCV (CH)	78,9 % 0,0 % 78,85 %
· Teneur en substances solides: · 9.2 Autres informations	38,0 % Toutes les données physiques pertinentes ont été déterminées pour le mélange. Toutes les données non déterminés ne sont pas mesurables ou non pertinentes pour la caractérisation du mélange.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.2 Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Corrode les métaux.
- **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 9)

CH-FR

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 03.12.2019

Numéro de version 31

Révision: 03.12.2019

Nom du produit: GRIFFON UNI-100 FBX 125ML*30 L1

(suite de la page 8)

- **10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:** Danger de formation de produits pyrolysés toxiques

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les effets toxicologiques**

- **Toxicité aiguë**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:**

109-99-9 tétrahydrofurane		
Oral	LD50	2500 mg/kg (rat)

108-94-1 cyclohexanone		
Oral	LD50	1535 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	948 mg/kg (lapin)
Inhalatoire	LC50/4 h	8000 mg/l (rat)

78-93-3 butanone		
Oral	LD50	3300 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	5000 mg/kg (lapin)

- **Effet primaire d'irritation:**

- **Corrosion cutanée/irritation cutanée**

Provoque une irritation cutanée.

- **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

Provoque de graves lésions des yeux.

- **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- **Effets aigus (toxicité aiguë, irritation et corrosivité)** Non applicable.

- **Sensibilisation** Non applicable.

- **Toxicité par administration répétée** Non applicable.

- **Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)**

- **Mutagénicité sur les cellules germinales** Non applicable.

- **Cancérogénicité**

Susceptible de provoquer le cancer.

- **Toxicité pour la reproduction**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Peut irriter les voies respiratoires.

- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- **Danger par aspiration**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- **12.1 Toxicité**

- **Toxicité aquatique:** Pas d'autres informations importantes disponibles.

- **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 10)

CH-FR

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 03.12.2019

Numéro de version 31

Révision: 03.12.2019

Nom du produit: GRIFFON UNI-100 FBX 125ML*30 L1

(suite de la page 9)

- **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Autres indications écologiques:**
- **Indications générales:**
Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant
Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.
Ne doit pas pénétrer à l'état non dilué ou non neutralisé dans les eaux usées ou le collecteur.
- **12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.
- **12.6 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- **13.1 Méthodes de traitement des déchets**
- **Recommandation:**
Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.
Evacuation conformément aux prescriptions légales.
- **Emballages non nettoyés:**
- **Recommandation:**
Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être évacués de la même manière que le produit.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- | | |
|---|-------------------------------|
| · 14.1 Numéro ONU | UN1133 |
| · ADR/ADN, IMDG, IATA | UN1133 |
| · 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU | 1133 ADHÉSIFS |
| · ADR/ADN | ADHESIVES |
| · IMDG, IATA | ADHESIVES |
| · 14.3 Classe(s) de danger pour le transport | |
| · ADR/ADN | |
|  | |
| · Classe | 3 (F1) Liquides inflammables. |
| · Étiquette | 3 |
| · IMDG, IATA | |
|  | |
| · Class | 3 Liquides inflammables. |

(suite page 11)

CH-FR

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 03.12.2019

Numéro de version 31

Révision: 03.12.2019

Nom du produit: GRIFFON UNI-100 FBX 125ML*30 L1

(suite de la page 10)

· Label	3
· 14.4 Groupe d'emballage · ADR/ADN, IMDG, IATA	III
· 14.5 Dangers pour l'environnement: · Marine Pollutant:	Non
· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur · Indice Kemler: · No EMS: · Stowage Category	Attention: Liquides inflammables. - F-E,S-D A
· 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC	Non applicable.
· Indications complémentaires de transport: · Quantity limitations	On passenger aircraft/rail: 60 L On cargo aircraft only: 220 L
· ADR/ADN · Quantités limitées (LQ) · Quantités exceptées (EQ)	5L Code: E1 Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml Quantité maximale nette par emballage extérieur: 1000 ml
· Catégorie de transport · Code de restriction en tunnels	3 E
· IMDG · Limited quantities (LQ) · Excepted quantities (EQ)	5L Code: E1 Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml Maximum net quantity per outer packaging: 1000 ml
· Remarques:	Under certain conditions substances in Class 3 (flammable liquids) can be classified in packinggroup III. See IMDG, Part 2, Chapter 2.3, Paragraph 2.3.2.2
· "Règlement type" de l'ONU:	UN 1133 ADHÉSIFS, 3, III

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

- **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
822.115, Ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs - OLT 5 et 822.115.2, Ordonnance du DEFR sur les travaux dangereux pour les jeunes sont à respecter.
822.111, OLT 1 et 822.111.52, Ordonnance du DEFR sur les activités dangereuses ou pénibles en cas de grossesse et de maternité sont à respecter.

(suite page 12)

CH-FR

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 03.12.2019

Numéro de version 31

Révision: 03.12.2019

Nom du produit: GRIFFON UNI-100 FBX 125ML*30 L1

(suite de la page 11)

- **Directive 2012/18/UE**
- **Substances dangereuses désignées - ANNEXE I** Aucun des composants n'est compris.
- **Catégorie SEVESO P5c LIQUIDES INFLAMMABLES**
- **Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 5000 t**
- **Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 50000 t**
- **RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII** Conditions de limitation: 3
- **Prescriptions nationales:**
- **Classe de pollution des eaux:** classe B (Classification propre)
- **VOCV (CH)** 78,85 %
- **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:**
Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- **Phrases importantes**
H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
H226 Liquide et vapeurs inflammables.
H302 Nocif en cas d'ingestion.
H312 Nocif par contact cutané.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H318 Provoque de graves lésions des yeux.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H332 Nocif par inhalation.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H351 Susceptible de provoquer le cancer.
- **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**
La classification du mélange s'appuie généralement sur la méthode de calcul en utilisant les données des substances conformément au règlement (CE) n° 1272/2008.
- **Service établissant la fiche technique:** Bison QESH
- **Contact:** Reach coordinator
- **Acronymes et abréviations:**
ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
DOT: US Department of Transportation
IATA: International Air Transport Association
GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
VOCV: Lenkungsabgabe auf flüchtigen organischen Verbindungen, Schweiz (Swiss Ordinance on volatile organic compounds)
DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)
PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)
LC50: Lethal concentration, 50 percent
LD50: Lethal dose, 50 percent
PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
Flam. Liq. 2: Liquides inflammables – Catégorie 2
Flam. Liq. 3: Liquides inflammables – Catégorie 3

(suite page 13)

CH-FR

**Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 – RS 813.11**

Date d'impression : 03.12.2019

Numéro de version 31

Révision: 03.12.2019

Nom du produit: GRIFFON UNI-100 FBX 125ML*30 L1

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4
Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2
Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1
Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2
Carc. 2: Cancérogénicité – Catégorie 2
STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3

(suite de la page 12)

*** Données modifiées par rapport à la version précédente**

CH-FR